

L'ŒIL DE LA TPE

Par Rivalis, le premier réseau de pilotage d'entreprise en temps réel



Dans le cadre d'une création d'entreprise, la définition du projet et sa validation est une étape capitale à ne pas négliger. Motivations, contraintes personnelles ou encore compétences sont autant d'éléments qu'il faut prendre en considération lors de sa mise en place.

Conseil n°1 : Penser sa structure à court, moyen et long terme

À partir du moment où le projet est défini et validé, il est temps de passer à un choix plus stratégique : le statut de l'entreprise. Il est nécessaire, de bien réfléchir à ce que l'on veut faire : est-ce que l'on souhaite se lancer en individuel ? Est-ce que l'on souhaite monter un projet ambitieux avec des embauches par exemple ? Il existe plusieurs types de structure permettant de répondre à la volonté de chacun : auto-entrepreneuriat, les entreprises individuelles ou encore les sociétés.

Conseil n°2 : Bien peser les obligations relatives à chaque structure

Le choix du statut doit être réfléchi car il en résulte des obligations qui impactent directement le créateur d'entreprise : les responsabilités en tant que chef d'entreprise ne seront pas les mêmes en auto-entrepreneur qu'en EURL par exemple, tout comme la protection sociale ou l'imposition des revenus. Les formes juridiques d'entreprise sont nombreuses et nécessitent une vraie réflexion : nécessité de certification, hauteur du chiffre d'affaires, plusieurs actionnaires... Un statut n'est pas seulement un mot accroché au nom d'une entreprise, c'est une variable directe de la société.

Conseil n°3 : Rechercher des aides pour votre projet

Dans le cadre d'une création d'entreprise, il est nécessaire de rechercher toutes les aides dont le créateur d'entreprise pourrait bénéficier en fonction de son statut de départ. Il est nécessaire de faire un tour global de tous les partenaires de la création d'entreprise pour être le mieux informé : participation à des salons, à des débats... Une veille sur Internet, des recherches auprès des CCI ou CMA permettent d'avoir également ce type d'informations. Il faut néanmoins être vigilant : le projet ne doit pas être modifié par la possibilité d'obtention de telle ou telle aide, cela pourrait conduire à dénaturer l'idée de départ et faire que le créateur d'entreprise ne se retrouve plus dans sa propre entreprise. ▀

TÉMOIGNAGE

Gaëlle Berthomieu, EURL
ACCEL TPE, Orsay (91)



Mon envie d'indépendance a été motivée par plusieurs facteurs. Pourtant, je me suis heurtée à un

certain nombre de freins relatifs à mon statut de salariée. J'ai choisi le statut de mon projet en adéquation avec ma volonté de création. Pour autant, j'ai fait très vite des démarches pour rencontrer mes futurs partenaires : expert-comptable, banques, fournisseurs, des institutionnels comme la CCI... Dans un projet, au-delà de l'idée, il faut d'autres atouts. La persévérance, le dynamisme et le soutien familial sont de véritables moteurs.